

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 27 février 2020

Délibération n°20200227\_12

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

**Votants : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : VALIDATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE MOUTON**

Le jeudi 27 février 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de MONTIGNAC-Charente.

Présents : CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilyl - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

AYRAULT Jean-Paul : pouvoir à CAILLAUD Nadia

GUYON Jean-Guy : pouvoir à RAVION Didier

LEMAIRE Marie-Claude : pouvoir à CROIZARD Christian

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUSSEAU Christian : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BROUTÉ Alain : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

PELLETIER Dominique : pouvoir à LACOEUILLE Bernard

LHERIDEAU Daniel : pouvoir à LOTTE Michel

*GIROUX-MALLOT Françoise: pouvoir à CHABAUTY James**CECCHIN Catherine - COMBAUD Alain*

Absents non excusés : PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VIGIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

**Objet : VALIDATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE MOUTON**

*Vu la délibération du 04 avril 2019 inscrivant les crédits concernant la restauration d'urgence de l'église classée de MOUTON,*

*Vu les conclusions de l'étude-diagnostic réalisée par le cabinet d'architecture du patrimoine DODEMAN courant 2019 et les résultats des fouilles archéologiques prescrites par la DRAC,*

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine et de la Culture précise que le coût des travaux d'urgence de l'édifice s'élève à 213 980,94 € HT, suite aux arbitrages opérés par la commune en concertation avec les services de la communauté de communes et de la DRAC.

Il précise qu'une enveloppe de 236 187 € a été imputée au titre des restes à réaliser 2019. Par conséquent, il convient d'inscrire de nouveaux crédits afin de réaliser les travaux.

Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux préparatoires	3 100,00 €	DRAC	35,00%	84 999,83 €
Installation de chantier	5 760,00 €	Région	15,00%	36 428,50 €
Échafaudages	37 555,72 €	Département	25,00%	60 714,17 €
Mise hors d'eau	26 286,06 €	CDC	25,00%	61 491,31 €
Stabilité	13 292,16 €			
Conservation et assainissement	30 616,50 €	FCTVA	16,40%	47 794,19 €
<i>Option 1 assainissement</i>	<i>12 690,00 €</i>			
Murs et voûtes intérieurs	37 058,50 €			
Mise en valeur et Mise en sécurité	21 536,60 €			
Électricité	19 785,40 €			
Lustrerie	6 300,00 €			
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>213 980,94 €</b>			
Frais MOE	23 148,46 €			
Frais SPS	326,07 €			
Hausses et aléas	5 401,20 €			
<b>Total HT</b>	<b>242 856,67 €</b>			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>291 428,00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>291 428,00 €</b>

Calendrier prévisionnel de l'opération :

Début des travaux : 2ème semestre 2020

Durée : 6 mois + 1 mois de preparation

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme des travaux d'urgence de l'église de MOUTON pour un montant de 242 856,67 € HT et le plan de financement précité ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mandat entre la CDC et la commune de MOUTON ;
- **DECIDE D'INSCRIRE** les crédits complémentaires au titre du BP 2020 ;
- **SOLLICITE** les financements publics auprès de la DRAC, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente ;
- **S'ENGAGE** à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 242 856,67 € HT (soit 291 428,00 € TTC) au titre du budget 2020 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- **ATTESTE** que la communauté de communes est éligible au FCTVA et à ce titre le récupère chaque trimestre ;
- **INDIQUE** que son n° de SIRET est le suivant : 200 072 023 00019 ;
- **PRECISE** que la communauté de communes Cœur de Charente a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné ;
- **INDIQUE** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Jean-Pierre de FALLOIS**

